

economiesuisse  
Case postale  
8032 Zurich

Lausanne, le 1<sup>er</sup> mars 2005  
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2005\POL0502.doc  
JUG/flr

***Modification de la loi sur la nationalité (LN)***

Messieurs,

Nous avons bien reçu le dossier relatif à l'objet cité en marge et vous remercions de nous consulter à ce propos.

Comme mentionné dans votre courrier, la consultation ne vise pas directement des questions économiques. Toutefois, conformément à votre demande, nous avons pris position dans le questionnaire joint en annexe.

Compte tenu de l'évolution démographique de notre pays, il est en revanche primordial de faciliter la naturalisation pour les personnes respectant les conditions d'octroi de la nationalité suisse. Ces personnes doivent être soumises à des procédures simples, aussi rapides que possible, et permettant d'éviter des décisions arbitraires et discriminatoires.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay  
Directeur adjoint

Norma Luzio  
Sous-directrice

***Annexe mentionnée***